

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	17/02/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Marlène URSULE.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04- ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 A LA CAZELLE AUX LIVRES

Le maire rappelle la convention de partenariat en date du 25 février 2022 et son avenant n°1 du 11 février 2025, avec La Cazelle aux Livres pour la mise à disposition des locaux et la participation financière.

Il est proposé l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de : 1 500.00€ euros pour le fonctionnement, 1 500.00€ pour les frais de personnel (salaire plus charges) et 3 000.00 € sur présentation des factures pour le renouvellement des livres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- autorise Le Maire a signer tous les documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 au compte 65748

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture le